

TERMS AND CONDITIONS OF SALE

The present Terms and Conditions of Sale, the sale itself, and all that is related to the sale are governed by Quebec law. Sellers, buyers, and their representatives accept that all judiciary action will be answerable by the exclusive competence of the Quebec courts.

The following conditions and any amendments published, announced in writing, or announced verbally at the time of the sale, are incorporated into and form part of these Terms and Conditions of Sale and are thereby applicable to all lots catalogued and sold by BYDealers. If one or several of the articles listed below are invalid, regardless of the reason why, the rest of the conditions continue to apply and remain valid. The "Buyer's Guide" section of the catalogue is incorporated into and forms part of these Terms and Conditions of Sale.

As used above, the terms "BYDealers," "we," and "auction house" refer to the Les Enchères BYDealers Auction House.

1. The term "hammer price" designates the price at which a lot has been knocked down to the buyer at the time of sale. The term "purchase price" refers to the sum of (a) the hammer price, (b) the buyer's premium payable to BYDealers by the buyer, equivalent to 20% of the hammer price, and (c) the applicable sales taxes. Sales are completed as monetary transactions and the prices are expressed in Canadian dollars.
2. At the fall of the auctioneer's hammer, the person who has placed the highest bid must purchase the lot in accordance with the conditions presented herein.
3. In certain cases where the lot is delivered or removed from the jurisdiction in which the sale took place, sales taxes may be exempted in part or in whole. It is the buyer's duty to provide proof to the auction house that any such exemption applies to the purchased lot. An exemption can only be applied if the lot is delivered directly from the auction house to an address outside of the jurisdiction and if the compulsory delivery documentation is provided to BYDealers prior to purchase. All tax exemption requests must be submitted to the auction house prior to or at the time of payment. Sales taxes cannot be refunded once the lot has been released by the auction house.
4. BYDealers shall assume the responsibility of insuring the lots for ten days after the sale. Once the ten-day period is over, it is the buyer's responsibility to insure the purchased lots even if the lots remain under the care and custody of the auction house.
5. In the case of fire or theft, or if for any other reason the auction house is prevented from delivering one or several lots or of completing a sale, a sale, the auction house's responsibility is limited only to the amount paid by the buyer and the auction house will not under any circumstances compensate for the damages suffered.
6. BYDealers, its employees, and its representatives cannot be held responsible for any loss or damage suffered by the lot, be it due to negligence or to any other cause, while the lot is

under the care and custody of the auction house.

7. Payment for the lots must be completed within ten days of the sale. Payment will only be acknowledged as being complete once the buyer has fully paid all full amounts due to the auction house. Accepted methods of payment: (a) bank transfer to the BYDealers account, (b) certified cheque or bank draft issued by a Canadian institution, or (c) Visa, Mastercard or Union pay for up to a maximum of \$50 000 per client per auction. To pay by credit card, the buyer must appear in person with the credit card and a valid photo ID. All payments must be verified by the corresponding financial institutions and be approved by the auction house before a lot can be released or delivered to the buyer. A 2% surcharge will be added to all credit card transactions.

8. BYDealers reserves the right to withdraw a lot at any time before the sale.

9. The auction house reserves the right to refuse a bid, to split a lot, and to advance the bidding as it may decide. In the case of a dispute between clients where the auctioneer is uncertain of a bid's validity, BYDealers has the power to determine the successful bidder or to put up the lot up for auction again. In the case of a dispute following the sale, the official sales report will serve as the reference.

10. If a presented lot is subject to a reserve price established by the seller, BYDealers reserves the right to bid on the seller's behalf, either as an opening bid or with consecutive bids in response to bids placed by other participants, to reach the amount of the reserve price.

11. Prospective buyers are invited to attend the auction in person. However, if a buyer is unable to attend, BYDealers can submit an absentee bid on his or her behalf provided that the absentee bid form has been completed, signed, and submitted to the auction house at least 24 hours prior to the sale. BYDealers cannot be held responsible for the execution of such a bid by one of its employees or agents.

12. In the case where the auction house receives more than one absentee bid form for a given lot and for an identical bid amount, and where these bids are the highest ones for the given lot, the successful bid shall be the one received the earliest by the auction house.

13. The auction house may, at its discretion, place a bid by telephone for the buyer's account. Neither the auction house nor its employees can be held liable by the buyer or the consignor for any negligence or default in the placing of such a bid.

14. Invoices generated after the auction may contain errors and may be subject to review.

15. Any buyer at the auction must bid in his own name unless a request is submitted in writing to BYDealers at least 24 hours prior to the sale so the buyer may act as a third party representative. BYDealers reserves the right to refuse the request if the relationship doesn't appear to be admissible.

16. Any buyer wishing to bid must complete the registration form and familiarize himself or herself with the form's contents. The form must be submitted at least 24 hours before the sale to guarantee its approval.

17. All registered buyers must understand that once a bid has been placed with his or her paddle number, be it in person, by telephone, or online, the bid cannot be withdrawn without the auctioneer's consent. The decision whether or not to give consent, is made at the discretion of the auctioneer.

18. All lots are sold "as is." A buyer interested in a lot should inspect it prior to the sale to verify its dimensions, its overall condition, and whether it has been restored or altered. We strongly recommend that each lot be inspected personally. All information in this catalogue as well as any invoice, condition report, or other document presenting the work's ownership, year, period, origin, importance, exhibition history and related literature, or physical condition represent solely the auction house's opinion and do not constitute a guarantee of any sort. The auction house does everything in its power to ensure the accuracy of information it provides. No BYDealers employee or representative has the authority to give a verbal or written guarantee.

19. All photographic representations of the lots included in this catalogue are solely for guidance and are not to be relied upon for colours, tones, textures, and imperfections of the lots.

20. If a buyer plans to export a lot, it is his or her responsibility to comply with the provisions regarding permits or bans on certain materials (for example, on illegal materials such as ivory).

21. BYDealers offers no guarantee that the buyer will acquire copyrights or reproduction rights for the purchased lots.

22. The copyrights of text, images, digital images, and illustrations in this catalogue are the exclusive property of BYDealers. It is prohibited to reproduce or to allow reproduction of this catalogue in whole or in part without prior written approval from BYDealers.

23. BYDealers reserves the right in perpetuity to use images of previously sold lots for promotional purposes.

24. BYDealers cannot be held liable for negligence or errors committed by the buyer or by the consignor of a lot.

25. BYDealers may, if judged necessary, refuse a person's access or participation to the auction sale.

26. The buyer must collect the lots purchased at a BYDealers sale within ten days following the sale. After that time, the buyer will be responsible for all fees related to the storing and handling of the lots until they are collected by the buyer. The buyer must have paid

BYDealers the entire amount due in order for the lot to be released.

27. Shipping and handling costs are the buyer's entire responsibility. The lots will be packed by the auction house for hand-carrying only. BYDealers can assist the buyer with the shipping process, but reserves the right to invoice certain fees depending on the nature of the services provided.

28. BYDealers is not liable for any damage to the lot's glass or frame, or for any error, omission, or damage caused during shipping and handling, even if the service was provided by a company recommended by the auction house.

29. If a buyer does not manage to pay for or collect one or more lots before 5 pm on the tenth day following the auction, BYDealers has the right to, at its entire discretion, resort to taking one or several of the following actions without prior notice and without prejudice to all other rights or recourse the auction house may be entitled to:

a. Engage in legal proceedings against the buyer for damages and interests related to breach of contract and the full compensation for fees for such proceedings.

b. Annul the buyer's purchase of one or several lots.

c. Resell the lot or cause it to be resold at a public or private sale, be it a live or an online auction. Any surplus after expenditures incurred by the auction house will be paid to the buyer.

d. Store the lot at the BYDealers premises or at third party premises at the buyer's expense and release the lot to the buyer only once the purchase price and the costs incurred by the auction house have been paid.

e. Charge monthly interest on the purchase price at 5% above The Bank of Canada prime rate at time of the auction, adjusted monthly afterward.

f. Withhold the lot or any other lot sold to the buyer at the same auction or any other BYDealers auction and release the lot(s) only once the purchase price and the costs incurred by the auction have been paid in full.

g. At the auction house's discretion, refuse or revoke the buyer's registration at future BYDealers's auctions.

30. BYDealers's "Terms and Conditions of Sale" are governed by the laws and regulations of the province of Quebec. By bidding at a BYDealers auction, all buyers and bidders accept the present Terms and Conditions of Sale. Any dispute, controversy, or request in accordance with the present contract will be subject to mediation. In the event that the involved parties fail to agree, the case could be heard in the Court of Quebec in Montreal.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente, la vente et tout ce qui s'y rapporte sont régis par les lois du Québec; les vendeurs, les acheteurs ainsi que les mandataires de ceux-ci acceptent que toute action judiciaire relève de la compétence exclusive des tribunaux du Québec.

Les conditions suivantes ainsi que tout amendement publié, écrit ou annoncé verbalement lors de la vente font partie intégrante des conditions générales de vente s'appliquant à l'ensemble des lots catalogués et vendus par BYDealers. Si un ou plusieurs articles ci-bas ne sont pas valides pour quelque raison que ce soit, le reste des conditions s'applique et reste valide. La section Guide de l'acheteur du catalogue fait partie intégrante des conditions générales de vente.

Tel qu'utilisés ci-haut, les termes «BYDealers», «nous», «maison d'enchères» font référence à Les Enchères BYDealers Auction House.

1. Le terme «prix marteau» signifie le prix auquel un lot a été adjugé au moment de la vente. Le terme «prix d'achat» signifie la combinaison de (a) le prix marteau, (b) la prime à l'achat de 20 % du prix marteau, payable à BYDealers par l'acheteur et (c) les taxes de vente applicables. La vente se fait au comptant et les prix s'expriment en dollars canadiens.
2. À la tombée du marteau du commissaire-priseur, la personne qui a effectué la plus haute mise devra acheter le lot, suivant les conditions générales de vente ici présentées.
3. Les taxes de vente peuvent faire l'objet d'une exemption en tout ou en partie dans certaines circonstances si le lot est livré ou retiré de la juridiction où la vente a eu lieu. Il est du devoir de l'acheteur de prouver à la maison d'enchères qu'une telle exemption s'applique pour le lot acheté. Une exemption ne peut avoir lieu que lorsque le lot est livré directement de la maison d'enchères à une adresse à l'extérieur de la juridiction et que la documentation de livraison est fournie à l'avance à BYDealers. Toute demande d'exemption de taxes doit être faite à la maison d'enchères avant ou au moment du paiement. Les taxes de vente ne pourront être remboursées une fois que le lot a été libéré par la maison d'enchères.
4. BYDealers se charge d'assurer les lots jusqu'à dix jours après la vente. Après le délai de dix jours, il est de la responsabilité de l'acheteur d'assurer les lots achetés, et ce, même si les lots sont toujours sous la garde de la maison d'enchères.
5. Dans l'éventualité où un feu, un vol ou toute autre raison nous empêcherait de livrer un ou plusieurs lots, ou dans celle où une vente ne pourrait être complétée, notre responsabilité se limite seulement au montant payé par l'acheteur et ne pourra, en aucune circonstance, inclure une compensation pour les dommages causés.
6. BYDealers, ses employés et ses représentants, ne peuvent être tenus responsables pour

toute perte ou dommage en tout genre du lot, que ce soit par négligence ou pour toute autre raison lorsque le lot est sous la garde et responsabilité de la maison d'enchères.

7. Le paiement des lots devra s'effectuer dans les dix jours suivant la vente. Le paiement aura été reconnu complété uniquement lorsque l'ensemble des sommes dues auront été acquittées par l'acheteur à la maison d'enchères. Les paiements peuvent être effectués par: (a) transfert bancaire au compte de BYDealers (b) par chèque certifié ou par traite bancaire émis par une institution canadienne (c) par Visa, MasterCard ou Union Pay jusqu'à un maximum de 50 000 \$ par client et par enchère. L'acheteur qui désire payer par carte de crédit devra présenter en personne la carte de crédit ainsi qu'une pièce d'identité valide avec photo. Tout paiement devra être vérifié auprès des institutions financières et approuvé par la maison d'enchères avant qu'un lot soit libéré ou livré à l'acheteur. Une surcharge de 2 % du prix d'achat est applicable sur toute transaction effectuée par carte de crédit.

8. BYDealers se réserve le droit de retirer un lot à tout moment avant la vente.

9. La maison d'enchères se réserve le droit: de refuser une mise, de diviser un palier d'enchère et de faire avancer les mises à la discrétion du commissaire-priseur. En cas de dispute entre les clients ou dans l'éventualité où le commissaire-priseur douterait de la validité d'une mise, BYDealers a le pouvoir de déterminer la personne qui a remporté la mise ou peut décider de reprendre l'enchère du lot à nouveau. S'il y a dispute après la vente, le rapport de vente officiel fait office de référence.

10. Si un lot présenté est sujet à un montant de réserve par le vendeur, BYDealers se réserve le droit de miser au nom de celui-ci, soit par une mise d'ouverture, soit par des mises consécutives en réponse aux mises du public jusqu'au montant de la réserve.

11. Les acheteurs potentiels sont invités à assister personnellement à la vente. Toutefois, si un acheteur ne peut y assister, BYDealers pourra exécuter un ordre d'achat en leur nom si le formulaire prévu à cette fin est convenablement rempli, signé et remis à la maison d'enchère au moins 24 heures avant la vente. BYDealers ne peut être tenue responsable de l'exécution d'une telle mise par un de ses employés ou agents.

12. Dans l'éventualité où la maison d'enchères aurait reçu plus qu'un formulaire d'ordre d'achat pour un même lot à un montant identique et que ces offres sont les offres les plus élevées pour un lot, le lot reviendra à la personne dont le formulaire a été reçu en premier par la maison d'enchères.

13. À sa discrétion, la maison d'enchères peut exécuter une mise par téléphone pour le compte de l'acheteur. La maison d'enchères ou ses employés ne peuvent être tenus responsables, par l'acheteur ou le consignataire, pour toute négligence ou erreur dans l'exécution d'une telle mise.

14. Les factures générées après l'enchère peuvent contenir des erreurs et peuvent être sujettes à une révision.

15. Tout acheteur qui mise à l'enchère doit le faire en son nom personnel sauf si une demande est faite à BYDealers, par écrit, au minimum 24 heures avant la vente, afin que l'acheteur agisse en tant qu'agent pour un tiers. BYDealers se réserve le droit de refuser s'il juge que la relation n'est pas acceptable.

16. Tout acheteur désirant miser doit remplir le formulaire d'enregistrement et prendre connaissance de son contenu. Le formulaire doit être soumis au minimum 24 heures avant la vente afin de garantir son approbation.

17. Tout acheteur enregistré doit savoir que lorsqu'une mise est enregistrée avec son numéro de mise, en salle, au télé- phone comme sur Internet, elle ne peut être retirée sans le consentement du commissaire-priseur qui, à sa discrétion, peut refuser.

18. Tous les lots sont vendus «tels quels». Tout acheteur intéressé à un lot devrait en faire l'inspection avant la vente pour vérifier sa dimension, son état général et si l'œuvre a été restaurée ou altérée. Nous recommandons fortement que chaque lot soit inspecté personnellement. Toute information contenue dans ce catalogue, ou toute facture, rapport de condition ou autre document de présentation présentant la propriété, l'année, la période, la provenance, l'importance, l'exposition, la documentation ou la condition physique de l'œuvre ne représentent que l'opinion de la maison d'enchères et ne peuvent constituer une garantie quelconque. La maison d'enchères fait tout en son pouvoir pour assurer la précision des informations. Aucun employé ou représentant de BYDealers n'a l'autorité pour donner une garantie, orale ou écrite.

19. Toutes représentations photographiques des lots présents dans ce catalogue sont présentées à titre indicatif seulement et ne peuvent servir de référence en ce qui a trait aux couleurs, tons, textures et imperfections.

20. Si vous prévoyez exporter un lot, il est de votre responsabilité de vérifier auprès des autorités si un permis est nécessaire ou s'il existe une interdiction sur l'exportation de certain produit (ex.: si une œuvre contient une matière interdite telle que l'ivoire).

21. BYDealers ne fait aucune garantie que l'acheteur d'un lot détiendra les droits d'auteur ou les droits de reproduction sur les lots achetés.

22. Les droits d'auteur des textes, des photos, images numériques et illustrations contenus dans ce catalogue sont la propriété de BYDealers. Il est interdit de reproduire ou de permettre la reproduction du catalogue en partie ou en entier sans l'autorisation écrite de BYDealers.

23. BYDealers se réserve le droit d'utiliser l'image des lots précédemment vendus à des fins promotionnelles, et ce, sans limite de temps.

24. BYDealers ne peut être tenue responsable de la négligence ou des erreurs commises par l'acheteur ou le consignataire d'un lot.

25. BYDealers peut, si elle le juge nécessaire, refuser l'accès ou la participation d'une personne à la vente aux enchères.

26. Les biens vendus lors d'une vente BYDealers doivent être retirés par l'acheteur dans les dix jours suivant la vente des biens. Après ce délai, l'acheteur sera responsable de toutes dépenses liées à l'entreposage et à la manutention des lots, et ce, jusqu'à la date de retrait des lots par l'acheteur. L'acheteur doit avoir acquitté toute facture auprès de BYDealers avant qu'un lot soit libéré.

27. Les frais d'expédition et de manutention sont entièrement à la charge de l'acheteur. Les biens seront emballés par la maison d'enchères pour un transport à la main seulement. BYDealers peut accompagner l'acheteur dans le processus d'expédition, mais se réserve le droit de facturer certains frais selon la nature des services offerts.

28. BYDealers n'est pas responsable de tout dommage au verre ou au cadre du lot et ne peut être tenue responsable d'éventuels dommages, erreurs ou omissions causés par la manutention et la livraison, même si le service est offert par une compagnie recommandée par la maison d'enchères.

29. Si un acheteur ne parvient pas à payer ou à retirer un ou plusieurs lots avant 17 h le dixième jour suivant la date de la vente aux enchères, BYDealers peut, à son entière discrétion, prendre un ou plusieurs des recours suivants sans avis préalable et sans préjudice à tout autre droit ou recours que la maison d'enchères peut avoir:

a. Enclencher des procédures judiciaires contre l'acheteur en dommages et intérêts pour bris de contrat, incluant les frais de ces procédures sur une base d'indemnisation complète.

b. Annuler la vente d'un ou plusieurs lots vendus à l'acheteur.

c. Revendre le lot ou le remettre en vente publique ou privée, lors d'une enchère en salle ou en ligne. Les surplus après les dépenses encourues par la maison d'enchères seront versés à l'acheteur.

d. Entreposer le lot dans les installations de BYDealers ou dans les installations d'un tiers aux frais de l'acheteur et libérer le lot à l'acheteur uniquement après paiement du prix d'achat et des dépenses à la maison d'enchères.

e. Charger des intérêts sur le prix d'achat au taux de 5 % par mois au-dessus du taux préférentiel de la Banque Royale du Canada au moment de la vente aux enchères et ajusté mensuellement par la suite.

f. Retenir ce lot ou tout autre lot vendu à l'acheteur à la même vente aux enchères ou à toute autre vente BYDealers et libérer le ou les lots uniquement après le paiement complet du prix d'achat et des dépenses encourues par la maison d'enchères.

g. Refuser ou révoquer, à l'entière discrétion de la maison d'enchères, l'inscription de

l'acheteur aux enchères futures organisées par BYDealers.

30. Les Conditions générales de vente de BYDealers sont régies par les lois et règlements de la province de Québec. En misant à l'enchère BYDealers, tout acheteur ou enchérisseur accepte les présentes conditions générales de vente. Tout litige, controverse ou demande en rapport avec le présent contrat fera l'objet d'une médiation. Dans l'éventualité où les parties ne s'entendent pas, la cause pourra être entendue par une cour de justice de la province de Québec dans le district de Montréal.